



**CERTIFICAT
COMPLÉMENTAIRE
DU BP JEPS**

**DIRECTION
D'UN ACCUEIL
COLLECTIF
DE MINEURS**

RS 5737

**FORMATION
EN ALTERNANCE**


s'associer est une force



OBJECTIFS

Le Certificat Complémentaire de Direction d'un ACM Accueil Collectif de Mineurs, forme les titulaires d'un BPJEPS souhaitant exercer des fonctions de directeur d'un ACM.



Organiser et évaluer les activités d'un accueil collectif de mineurs



Encadrer une équipe dans le cadre d'un accueil collectif de mineurs



Accueillir les publics enfants et adolescents et les animateurs



CONTENU DE LA FORMATION

Fonctionnement d'un ACM

Identification des rôles et fonctions, réglementation.

Fonctions éducatives

- Projet pédagogique, sanction éducative, gestion d'une vie quotidienne
- Méthodologie d'organisation de séjour.

Gestion d'un ACM

Comptabilité, législation administrative, management d'une équipe, réalisation de planning, communication

Certifications

- Rapports de stage, modalités, pièces administratives obligatoires.

Suite à la partie théorique de la formation : un stage déclaré de 18 jours minimum est réalisé en qualité de directeur ou adjoint dans un ACM durant le mois de juillet.



POSSIBILITÉS DE FINANCEMENT

18 places

10 financements +
8 places salariés

- * **Financement dans le cadre du Marché Compétences Professionnelles du Conseil Régional PACA**
- * **Public - 26 ans** (Mission Locale) / **Demandeurs d'emploi** (France Travail) / **Bénéficiaires du RSA** (PLIE) / **Personnes reconnaissance handicapée** (CAP EMPLOI)



CERTIFICATION

CERTIFICATION DRAJES

- * Exercer des fonctions de direction pendant au moins 18 jours, consécutifs ou non, d'un accueil collectif de mineurs.
- * Produire un document écrit qui constitue le support

DÉBOUCHÉS ET ÉVOLUTION

- * Direction d'un accueil collectif de mineurs (ACM)
- * Formation DEJEPS



PRÉREQUIS

- * **Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivantes :** PSC1- AFPS - PSE1 - PSE2 - AFGSU de niveau 1 ou 2 - SST
- * **Être titulaire d'un BPJEPS** (toutes spécialités sauf LTP)
- * **Avoir une expérience de 28 jours en ACM** auprès de publics mineurs

EN 2023

TAUX DE RÉUSSITE

80%

TAUX DE SATISFACTION

77%



MODALITÉS

DATES

Du 28/01/2026 au 04/12/2026

PUBLIC

Demandeurs d'emploi/ salariés

HEURES EN CENTRE

350h en centre/406h en entreprise

DATE LIMITE DE CANDIDATURE 15/04/2026

NOMBRE DE PLACES

18

Pour les allègements et dispenses, consultez notre site



INSCRIPTION

Joindre le secrétariat au 04 91 63 45 96

Réunions d'information collectives 05 et 17 mars 2026 / 03 et 10 avril 2026
toutes à 10h00 dans nos locaux.



Le CFREP, organisme de formation de la Ligue de l'enseignement - Fédération des Bouches-du-Rhône, dispense des formations depuis 1985, notamment dans les domaines du social et sanitaire et de l'animation. En 2019, le CFREP devient UFA (unité de formation en apprentissage) du CFA EP L'Education Populaire. Il est depuis 2015 UFA du CFA Futurosud. Habilité par l'intermédiaire de la DREETS, de la DRAJES et du Conseil Régional, le CFREP est spécialisé dans les formations initiales, continues et professionnelles.

Notre organisme est certifié Qualiopi.



■ ■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
La certification qualité a été délivrée au
titre de la catégorie d'action suivante :
Action de formation

CFREP, Centre de formation

1 allée du Bois, La Maurelette, 13015 Marseille
04 91 63 45 96 | cfrep.marseille@laligue13.fr



Retrouvez toutes nos formations sur www.laligue13.fr
Rubrique → Formation



Accessibilité aux personnes en situation de handicap.

Pour toute question, contacter notre référente Santé/Handicap
→ Laurence ALEMANY au 04 91 63 45 96